

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Le Lundi 16 Juillet 2018

Ordre du jour :

- Approbation du dernier compte rendu
- Crédit relais (en attente du FCTVA et des subventions sur les travaux d'assainissement)
- Contrat pour le contrôle et la maintenance des installations électriques
- Bulletin municipal : tarifs encart publicitaire
- Questions diverses

Date de convocation : 9 juillet 2018

Présents :

Mmes-Mrs BOUVET Chantal, ANDRE Patrick, PANO Jeanine, MONTAGNE Jean-Michel, BLAISE Frédéric, CHABALLIER Aurélie, LEGRAND Marielle, MONTAGNE Roland, BUSCHE Chantal.

Pouvoirs : M. LIONNETON Eric à Mme BOUVET Chantal, M. PONSONNET Olivier à Mme LEGRAND Marielle, M. MAISONNEUVE-POUZOL Franck à M. ANDRE Patrick, M. GAILLARD Jimmy à M. MONTAGNE Jean-Michel.

Absent : M. DELHOME Gabriel

La séance est ouverte à 20h05

Secrétaire de séance : Jeanine PANO

Approbation du dernier compte rendu.

Mme le Maire présente au Conseil Municipal la décision prise le 26 juin 2018, N°01/2018 pour l'attribution du marché des travaux d'assainissement aux quartiers Maupertuis et les Rocoules, à l'entreprise ROFFAT.

Réalisation d'un crédit relais d'un montant de 100 000 euros auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE DROME ARDECHE :

M. Jean-Michel MONTAGNE, adjoint rappelle que pour financer le fonds de roulement, il est opportun de recourir à un crédit relais d'un montant de 100 000 €. Les travaux d'assainissement en cours nécessiteront des avances de trésorerie dans l'attente de versement des subventions et du FCTVA.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE à l'unanimité,

- de réaliser auprès de la Caisse d'Épargne LOIRE-DROME-ARDECHE et aux conditions de cet établissement, un emprunt de la somme de 100 000 euros sur 24 mois, dans l'attente du FCTVA et des subventions concernant le projet de création de réseaux d'assainissement.

Ce prêt portera intérêt au taux de 0,69 %, les frais de dossier sont de 150 euros.

Base de calcul : Exact / 360.

Paiement des échéances d'intérêts : trimestrielle.

Remboursement du capital in fine.

L'Emprunteur aura la possibilité d'effectuer à son gré, pour tout ou partie, le remboursement des fonds mis à disposition sans pénalité ni indemnité.

Choix du prestataire pour le contrôle et la maintenance des installations électriques :

Monsieur ANDRE Patrick adjoint, rappelle aux membres du Conseil Municipal que tous les ans il est nécessaire de faire les contrôles et la maintenance des installations électriques dans les bâtiments communaux.

Mme le Maire soumet les différentes propositions aux membres présents.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

ACCEPTE le devis, de l'établissement DEKRA Industriel SAD de Valence pour un montant de 360 € HT soit 432 € TTC.

AUTORISE, Madame le Maire à signer tous documents se rapportant à ce dossier.

Bulletin municipal – tarifs publicité :

La Commune édite son bulletin municipal et Madame le Maire propose de reconduire l'édition de cette revue consacrée aux activités communales et à la vie associative locale qui est réalisée grâce à la publicité payante des commerces et entreprises.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

* **DECIDE** de reconduire l'édition du bulletin municipal,

* **RECONDUIT** la publicité payante dans les pages de cette revue,

* **PRECISE** les tarifs de publicité, soit : 120 € la 1/2 page, 60 € le ¼ de page et 40 € un 1/8 de page.

QUESTION DIVERSES :

* Compte rendu du conseil communautaire : un avenant à la convention ADN pour le déploiement anticipé de la fibre à Crozes Hermitage a été approuvé + accord du fond de concours de 40 000€ pour la création du réseau d'assainissement et 5000 € pour des travaux de voirie.

* TAC : Lettre de remerciement pour la subvention

* Chantal BOUVET remplacera Franck MAISONNEUVE-POUZOL aux eaux de la Veunes.

* Présentation d'un devis pour le vidéo projecteur et sono pour un montant de 1 748.50 € TTC.

La séance est levée à 21H05

Le Maire,

Chantal BOUVET